



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
14 juillet 2005  
Français  
Original: anglais

**Deuxième session ordinaire de 2005**

6-9 septembre 2005, New York

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour la République islamique d'Afghanistan  
(2006-2008)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	1	2
I. Analyse de la situation . . . . .	2-13	2
II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience . . . . .	14-21	4
III. Programme proposé . . . . .	22-36	5
A. Consolidation de la démocratie . . . . .	25-31	5
B. Création de moyens de subsistance durables pour les pauvres . . . . .	32-36	6
IV. Stratégies de coopération . . . . .	37-42	7
V. Gestion, suivi et évaluation du programme . . . . .	43-46	8
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République islamique d'Afghanistan (2006-2008) . . . . .		10



## Introduction

1. Depuis 1984, le bureau du PNUD en Afghanistan fonctionne sans programme de pays global. Le Conseil d'administration a autorisé l'Administrateur à fournir de l'aide à l'Afghanistan projet par projet jusqu'en 2005. Comme le mandat conféré par la note de l'Administrateur (DP/2003/36) doit expirer à la fin de 2005, un nouveau programme de pays a été élaboré en étroite concertation avec le Gouvernement et conformément au premier Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour l'Afghanistan pour la période 2006-2008. Le présent descriptif de programme de pays, dont le calendrier et la portée correspondent à ceux du PNUAD, est donc le premier cadre global de l'action du PNUD en Afghanistan depuis 22 ans.

### I. Analyse de la situation

2. L'occupation étrangère au cours des années 80 et la guerre civile brutale et dévastatrice de la décennie suivante ont laissé l'Afghanistan en ruines et l'ont ramené au rang de pays le plus pauvre d'Asie. Depuis la chute des Taliban, le pays a commencé à émerger de dizaines d'années de conflit qui ont détruit son économie et traumatisé sa population.

3. Depuis 2002, l'Afghanistan a réalisé des progrès rapides sur le plan politique. Des Loya Jirgas (grands conseils) ont été réunis, une constitution a été adoptée et des élections ont été organisées. Le champ des libertés politiques et civiles s'est élargi de façon spectaculaire, surtout compte tenu des conflits et de la répression des décennies précédentes.

4. Une nation rendue exsangue par la guerre doit cependant faire face à d'innombrables problèmes. La pauvreté extrême, le dénuement et la discrimination ont accentué les clivages sociaux existants. Pour combler ces inégalités, il est nécessaire d'investir à long terme dans le capital physique et social du pays et dans son économie, afin d'éviter la reprise des conflits. L'histoire a démontré qu'environ la moitié des pays qui sortent d'une guerre retombent dans la violence dans les cinq années qui suivent<sup>1</sup>.

5. Les conditions de sécurité humaine en Afghanistan sont particulièrement inquiétantes. Les indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) sont inférieurs à ceux de la majorité des pays d'Afrique subsaharienne. Soixante-dix pour cent de ses 23 millions d'habitants vivent au-dessous du seuil de pauvreté fixé à 2 dollars par jour, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est de 190 dollars par an et le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés au monde. L'Afghanistan occupe le 173<sup>e</sup> rang sur 178 pays à travers le monde selon l'indicateur du développement humain (IDH).

6. L'économie illicite liée aux stupéfiants est devenue l'une des principales sources d'emplois et de revenu. Actuellement, l'absence de moyens de subsistance de remplacement et la faible présence policière rendent impossible toute lutte antidrogue efficace. Il est donc impératif de mettre sur pied une économie légale dynamique, principalement dans le secteur privé. L'esprit d'entreprise de la

---

<sup>1</sup> Voir A/59/2005, rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous », par. 114.

population afghane doit être canalisée vers la création de petites et moyennes entreprises en procédant d'urgence à des réformes qui encouragent l'investissement.

7. L'Afghanistan continue à être sensible à la dégradation de l'environnement à cause de sa forte dépendance vis-à-vis des ressources naturelles. L'insuffisance de ces ressources, due au climat et à la géographie du pays, s'est aggravée tout au long des hostilités, qui se sont traduites par une dégradation des sols et une mauvaise gestion des bassins versants. Or, une répartition inadéquate et inégale des ressources peut être à l'origine d'un nouveau conflit.

8. La paix et la stabilité en Afghanistan sont également menacées par les milices qui demeurent en dehors du système politique et cherchent à saper le processus démocratique. Cette menace est liée aux reliquats d'organisations terroristes hostiles tant à l'égard de l'Afghanistan que du reste du monde.

9. Au vu de ces problèmes économiques, politiques et de sécurité, la consolidation de la paix en Afghanistan exige de surmonter les quatre défis majeurs décrits ci-après.

### **Sécurité physique**

10. Le faible degré de sécurité actuel ne permet pas d'augmenter de façon notable les investissements économiques. L'insécurité physique doit impérativement être éliminée pour permettre à l'État et à la population de relever d'autres défis.

### **Réduction de la pauvreté**

11. Si des emplois ne sont pas créés rapidement, la pauvreté ira en s'aggravant et le trafic de stupéfiants n'en sera que plus dynamique. Bien que la croissance du PIB ait été forte depuis deux ans, les effets sur la pauvreté ont été négligeables. Il est donc urgent de renforcer les politiques en faveur des pauvres, de créer des emplois grâce au développement du secteur privé, d'améliorer l'accès des femmes à l'éducation et à la santé, de gérer les ressources naturelles de manière rationnelle et de relancer les cultures légales au sein des populations vulnérables.

### **Renforcement des capacités**

12. Le renforcement des capacités et l'amélioration de la gouvernance demeurent des défis clefs, qu'il s'agisse d'assurer la fourniture de services à la population ou de renforcer les institutions de l'État. La faiblesse du secteur public, en particulier à l'échelon local, est l'un des principaux obstacles à la réalisation des objectifs de développement du Gouvernement.

### **Consolidation de la démocratie**

13. La prochaine phase d'évolution en Afghanistan suppose la consolidation de la démocratie. Un parlement responsable, un pouvoir judiciaire indépendant, une société civile active et une presse libre sont autant d'éléments nécessaires pour assurer le respect des droits constitutionnels de chaque citoyen. L'accès à la justice est au cœur du problème. Si la population n'a pas à sa disposition un système ouvert et fiable de règlement des litiges, les germes de la violence seront toujours présents.

## II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

14. L'engagement et le soutien de la communauté internationale ont été décisifs pour le relèvement de l'Afghanistan. Le PNUD a joué un rôle clef en appuyant la mise en œuvre de l'Accord de Bonn, qui prévoit un plan pour la création d'un État démocratique.

15. La mise en œuvre du processus de Bonn a représenté un défi de taille pour les Nations Unies car les institutions publiques étaient quasi inexistantes. Sous l'égide de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), le PNUD a joué un rôle central dans la création de structures administratives viables. Ces efforts ont notamment permis, en 2004, la tenue d'élections présidentielles historiques, qui se sont déroulées pacifiquement et ont bénéficié d'un fort taux de participation. Leur coût a cependant été élevé du fait de leur complexité, qui a rendu nécessaire l'intervention de nombreux spécialistes étrangers. Des mécanismes électoraux durables devront être mis en place pour l'avenir.

16. L'aide fournie en matière de sécurité a permis de mettre en évidence le rôle que peut jouer le PNUD dans la consolidation de la paix : le désarmement, la démobilisation et la réintégration des ex-combattants ont progressé; le Fonds d'affectation spéciale pour l'ordre public a permis la stabilisation progressive des forces de police et les risques posés par les mines antipersonnel ont été réduits en partenariat avec le Centre de coordination de la lutte antimines des Nations Unies en Afghanistan. Il faut poursuivre l'action dans ces domaines afin de favoriser la sécurité et la stabilité du pays.

17. En vue de promouvoir l'égalité des sexes, 11 ministères ont conclu un accord garantissant l'égalité des droits des femmes. Par ailleurs, le PNUD a aidé à poser des bases solides pour la réforme du secteur judiciaire et la protection des droits de l'homme. Une démarche par programme fondée sur les droits, inspirée des réalisations antérieures, permettra d'obtenir de meilleurs résultats lors du prochain cycle.

18. Diverses initiatives de renforcement des capacités ont été menées en matière d'administration publique, de gestion de l'information, de technologies de l'information et de la communication, de coordination de l'aide, de développement urbain et rural et de renforcement du secteur privé. Si chacune a été efficace à sa manière, cette approche compartimentée du renforcement des capacités n'a pas permis d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans le secteur public. Le PNUD devra par conséquent élaborer une stratégie globale dans le cadre du programme de pays.

19. En vue d'offrir des perspectives de développement à l'Afghanistan, il a également mené à bien d'importantes initiatives régionales, comme la conférence des pays d'Asie centrale qui s'est tenue à Bichkek en 2004. Le succès de cette réunion a permis d'établir un dialogue permanent avec les États voisins dans l'espoir de stimuler la croissance économique et la création d'emplois en Afghanistan.

20. Le PNUD a collaboré étroitement avec le Gouvernement au sujet des OMD, mais il reste beaucoup à faire pour placer ces objectifs au cœur de la politique du pays. Sa position stratégique lui permet de sensibiliser les autorités à cette question

et d'appuyer les initiatives en ce sens aux échelons local et central. Les rapports nationaux sur le développement humain, par exemple, peuvent servir à suivre la réalisation des OMD dans les provinces.

21. Le Gouvernement et les donateurs ont souligné qu'il était important d'augmenter les effectifs du PNUD. Des insuffisances en matière de suivi et d'évaluation, principalement dues au manque de personnel et à la rapidité de la mise en œuvre, ont été relevées dans plusieurs projets. Une attention toute particulière doit être portée aux capacités de suivi et d'évaluation.

### **III. Programme proposé**

22. Dans le cadre général de la sécurité humaine et de la consolidation de la paix, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a identifié quatre domaines de coopération prioritaires : 1) amélioration de la gouvernance; 2) création de moyens de subsistance durables; 3) amélioration de la qualité des services de santé et d'éducation; 4) prise en compte de l'environnement et gestion des ressources naturelles.

23. Au cours du cycle 2006-2008, le PNUD concentrera ses efforts sur la consolidation de la démocratie et la promotion de moyens de subsistance durables, toutes deux étroitement liées aux première, deuxième et quatrième priorités du PNUAD. Il accordera également son action avec la stratégie de développement national formulée par le Gouvernement en 2005.

24. Le PNUD se fondera également sur les cibles et les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et s'efforcera de construire son programme autour de six principes transversaux : renforcer les capacités nationales, encourager la prise en main du programme par le pays, promouvoir et encourager la mise en place d'un cadre d'intervention favorable, rechercher des solutions Sud-Sud, promouvoir l'égalité des sexes et constituer des partenariats.

#### **A. Consolidation de la démocratie**

25. Le PNUD est particulièrement compétent pour ce qui touche à la première priorité du PNUAD et poursuit deux objectifs en la matière. Premièrement, *renforcer l'État démocratique et les institutions publiques à tous les échelons afin de gouverner et de garantir la qualité des services publics, grâce à la sensibilisation, à des conseils pratiques et au renforcement des capacités*. Il appuie la réforme de la fonction publique, l'établissement des budgets, le développement de technologies de l'information et de la communication, la gestion de l'information au sein des ministères et la lutte contre la corruption. Après avoir versé les salaires de la police pendant plus de deux ans, il continuera à soutenir l'état de droit en participant au renforcement des institutions policières.

26. L'un des principaux objectifs dans ce domaine sera de renforcer les capacités du secteur public aux échelons individuel et institutionnel, en appuyant notamment le renforcement de capacités techniques, sectorielles et transversales. L'Afghanistan doit être en mesure de planifier, gérer et mettre en œuvre des activités aux échelons national et infranational s'il entend réaliser ses objectifs de développement.

27. Les expériences récentes et les leçons qui en ont été tirées indiquent que le pays doit s'approprier les actions de développement des capacités et les mener à bien lui-même pour qu'elles portent leurs fruits. Le PNUD apportera son soutien au cadre de renforcement des capacités mis en place par le Gouvernement pour définir ses objectifs et ses stratégies.

28. Il abordera également la question de la gouvernance sous un autre angle, celui des droits des personnes. Le deuxième objectif est donc de *consolider la démocratie en favorisant la participation de la population au processus démocratique et en améliorant l'accès à la justice et à l'information, ainsi que la jouissance des droits de l'homme et des droits constitutionnels.*

29. À cette fin, le PNUD contribuera à l'institution d'un nouveau parlement et à l'élaboration d'un mécanisme électoral durable, afin d'assurer la mise en place d'un corps législatif opérationnel. Le programme visera par ailleurs à réformer les systèmes judiciaires central et local afin d'améliorer l'accès à la justice et de faire respecter les droits inscrits dans la Constitution.

30. Le PNUD intensifiera son action en faveur des droits de l'homme en appliquant une stratégie globale par programme. En s'inspirant d'outils internes tels que sa stratégie et son plan d'action en faveur de l'égalité des sexes, il contribuera à la promotion des droits des personnes vulnérables, notamment des femmes et des personnes handicapées, en intégrant systématiquement les mesures en faveur des femmes dans ses activités, en soutenant les femmes entrant dans la vie active et en influant sur les politiques de santé et d'éducation afin qu'elles soient favorables aux personnes handicapées.

31. Puisqu'une société civile dynamique est un élément indispensable de tout État démocratique, le PNUD appuiera le renforcement de la société civile, y compris les partis politiques, les conseils d'élus et une presse libre et indépendante, afin d'assurer une représentation de la population dans la prise de décisions.

## **B. Création de moyens de subsistance durables pour les pauvres**

32. La qualité de vie de la population est au cœur du troisième objectif poursuivi par le PNUD en Afghanistan. Le PNUD souhaite *améliorer les moyens de subsistance durables et la qualité de vie des pauvres grâce à des initiatives fondées sur les OMD, comme la promotion de l'égalité des sexes, l'élargissement des perspectives économiques et la gestion rationnelle des ressources naturelles.*

33. Le PNUD entend développer ses initiatives dans ce domaine, dont la plus importante concerne le Programme national de développement de proximité exécuté par le Ministère du relèvement rural et du développement. Il augmentera son soutien à l'élaboration de politiques en faveur des pauvres et à la réduction de la pauvreté en milieu rural et urbain. À cet égard, le rapport national sur le développement humain facilitera grandement l'analyse des stratégies et la concertation sur les politiques à mener. La coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies pour le suivi des OMD et de l'indicateur du développement humain contribuera également à améliorer la transparence de l'action du Gouvernement.

34. La réalisation de cet objectif suppose l'amélioration du rapatriement et de la réintégration des réfugiés ainsi que l'intensification de la lutte antidrogue par le biais du nouveau Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antidrogue. Il est

nécessaire d'adopter une stratégie globale et intégrée pour mener des actions interdépendantes, comme favoriser le développement régional, offrir un environnement sûr en réintégrant les ex-combattants et les milices illégales dans la vie civile et briser le cercle vicieux de la pauvreté et des cultures illicites. En écho à la campagne internationale du PNUD pour la libération de l'esprit d'entreprise, le programme renforcera également son soutien au secteur privé.

35. Cet objectif concerne également la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi que la gestion des catastrophes naturelles ou causées par l'homme. Le PNUD continuera à renforcer les capacités du pays en matière de lutte antimines et fera appel aux ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), y compris son Programme de microfinancements, afin d'aborder les aspects de la gestion de l'environnement liés aux moyens de subsistance, comme les énergies de substitution.

36. L'Afghanistan est particulièrement exposé aux catastrophes naturelles, comme les tremblements de terre, les inondations et la sécheresse, et présente des indicateurs de risques parmi les plus élevés de la planète. En se fondant sur ses travaux récents sur la réduction des risques et l'analyse de la vulnérabilité, le PNUD continuera à collaborer avec les principaux acteurs afin de renforcer les capacités de réduction des risques et d'intervention en cas de catastrophe naturelle.

#### **IV. Stratégies de coopération**

37. Le PNUAD a été établi en collaboration avec d'autres partenaires de développement, conformément au processus d'harmonisation du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

38. Compte tenu de l'orientation du programme et des leçons tirées de l'expérience, les stratégies de coopération auront les objectifs suivants :

a) Placer la réalisation des OMD au cœur de chacun des domaines prioritaires, en mettant l'accent sur la création de liens entre les politiques menées et des initiatives de développement en faveur des pauvres et fondées sur les droits;

b) Renforcer en priorité les capacités dans les domaines d'action privilégiés du PNUD et éviter la dispersion des efforts;

c) Promouvoir l'égalité des sexes dans tous les domaines, en s'assurant qu'elle fait partie intégrante de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'ensemble des programmes et des projets;

d) Adopter des approches de programme novatrices et stratégiques en vue d'étudier les liens transversaux et les synergies favorisant l'intégration et la cohérence des programmes;

e) Identifier et diffuser les bonnes pratiques et faire bénéficier les partenaires nationaux des connaissances mondiales et des conseils du réseau international du PNUD.

39. En s'inspirant de consultations à l'échelon national, le Gouvernement et le PNUD ont l'intention de mener une stratégie de partenariat avec d'autres organismes des Nations Unies, des organisations multilatérales et bilatérales et la société civile pour mettre en œuvre le nouveau programme de pays.

40. *Système des Nations Unies.* Grâce à des programmes parallèles ou conjoints, le système des Nations Unies fournit diverses formes de soutien technique et financier dans les domaines visés par le PNUAD.

41. *Organisations bilatérales et multilatérales.* Le PNUD bénéficie d'un appui considérable de la part de nombreux donateurs bilatéraux, notamment le Canada, la Commission européenne, le Japon, les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, qui ont rappelé qu'il importait de tenir des consultations régulièrement. Le PNUD renforcera ses mécanismes de consultation, comme les réunions d'examen et les comités directeurs. Ses partenariats avec la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement seront centrés sur l'élaboration et le suivi de politiques de réduction de la pauvreté.

42. *Organisations de la société civile, secteur privé et établissements universitaires.* De nouvelles initiatives seront menées afin de construire et de développer la collaboration avec ces acteurs à tous les échelons. Elles auront trait aux domaines suivants : participation de la société civile aux processus de développement du pays; participation au système national de suivi de la pauvreté; exécution des programmes financés par le PNUD. Ce dernier recherchera des partenaires universitaires pour mener des travaux de recherche appliquée et collaborera avec le secteur privé, acteur central de son action en faveur des moyens de subsistance et de l'esprit d'entreprise.

## **V. Gestion, suivi et évaluation du programme**

43. La principale modalité du programme du PNUD a été l'exécution directe, l'exécution nationale ayant été utilisée en fonction des capacités existantes. Le PNUD travaillera avec le Gouvernement pour développer le recours à l'exécution nationale mais examinera également d'autres modalités d'exécution et de mise en œuvre telles que l'exécution par les organisations non gouvernementales (ONG), les Volontaires des Nations Unies et la coopération Sud-Sud : toutes ont fait leurs preuves par le passé et peuvent encore être améliorées.

44. Dans le cadre de la mise en place de la gestion axée sur les résultats, des indicateurs de résultats ont été définis en accord avec le Gouvernement et d'autres acteurs clefs. Une gestion axée sur les résultats sera appliquée systématiquement à tous les programmes et projets appuyés par le PNUD. En outre, des approches participatives globales de suivi et d'évaluation seront élaborées et mises en œuvre en collaboration avec les entités responsables de l'exécution et les bénéficiaires, afin de s'assurer que des systèmes de suivi de base des programmes et projets sont en place et conformes au cadre de résultats.

45. Des ressources de base limitées joueront le rôle de catalyseur pour les programmes appuyés par le PNUD. La réussite de la mise en œuvre du programme de pays dépendra néanmoins en grande partie des engagements des donateurs et de financements complémentaires bilatéraux, multilatéraux et nationaux. Compte tenu du peu de ressources de base disponibles, l'accent sera mis sur le renforcement des partenariats existants et la recherche active de nouveaux financements. La priorité sera également accordée au renforcement des alliances avec les entreprises et les institutions régionales. La stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources du programme s'appuiera sur un dialogue politique et opérationnel régulier avec le Gouvernement et les partenaires stratégiques du PNUD.



46. Dans le cadre du prochain programme de pays, l'organisation et les ressources en personnel du bureau évolueront afin de fournir davantage de services aux clients, grâce au renforcement des capacités du personnel et à l'amélioration du suivi et de l'évaluation. En outre, le bureau puisera dans les ressources extrabudgétaires pour étoffer les postes essentiels par des services d'experts, dans le but de renforcer ses capacités techniques. Les services techniques des centres régionaux seront mis à profit pour élaborer et gérer des programmes, mais aussi pour assurer un développement constant des connaissances au sein du bureau.

## Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République islamique d'Afghanistan (2006-2008)

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars É.-U.)</i>
<b>Priorité ou objectif n° 1 du pays :</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre la mise en place d'un système de gouvernance fondé sur l'état de droit et sur la promotion et la protection des droits de l'homme du peuple afghan, afin de renforcer l'unité nationale, comme le prévoit la Constitution afghane; le Gouvernement s'engage à renforcer les mécanismes institutionnels et organisationnels qui traduiront ces droits dans les faits (Déclaration de Berlin)</li> <li>• Renforcer l'état de droit et prendre des mesures pour renforcer la confiance des Afghans en leur Gouvernement; mettre sur pied une fonction publique moderne et efficace qui respecte l'égalité des sexes (cadre de développement national)</li> </ul>					
<b>Résultat n° 1 du PNUAD : D'ici 2008, renforcer la capacité de tous les niveaux de gouvernement et de la société civile, sur le plan collectif et individuel, à assurer une gouvernance fondée sur l'état de droit et les droits de l'homme, avec un accent particulier sur les femmes et les groupes marginalisés</b>					
<b>Objectif du PFP :</b>					
Favoriser la gouvernance démocratique 2.2 Développement du parlementarisme	Renforcement de l'État démocratique et des institutions publiques à tous les échelons afin de garantir la qualité des services publics, grâce à la sensibilisation, à des conseils pratiques et au renforcement des capacités	Renforcement des institutions électorales nationales aux échelons national et infranational  Parlement totalement opérationnel et efficace, institué et reconnu par l'ensemble de la population afghane	<b>Indicateurs :</b> nombre de séances de formation de la Commission électorale indépendante (CEI); nombre de campagnes d'éducation civique et de sensibilisation; mise en place d'un cadre juridique; mesure dans laquelle la Commission s'appuie sur des experts extérieurs lors des prochaines élections  <b>Niveau de référence :</b> le personnel de la nouvelle CEI ne dispose pas des capacités, des informations et des processus de prise de décisions nécessaires et dépend encore d'experts extérieurs  <b>Indicateurs :</b> renforcement du secrétariat du Parlement grâce à la formation du personnel et à un cadre juridique adapté; nombre de missions d'information publique réalisées; nombre de représentants de sexe féminin au parlement  <b>Niveau de référence :</b> Parlement toujours inexistant	– Cabinet du Président et CEI : orientation politique et conseils technique  – MANUA, autres organismes des Nations Unies et organisations de la société civile : mise en œuvre et suivis	<b>Ressources ordinaires :</b>  1 800  <b>Autres ressources :</b>  24 500

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars É.-U.)</i>
2.7 Réforme de l'administration publique et lutte contre la corruption		Développement du secteur public aux échelons individuel, organisationnel et institutionnel grâce au renforcement des capacités dans les domaines de la gestion de la fonction publique, du maintien de l'ordre, de la gestion de l'information et de la gestion budgétaire	<p><b>Indicateurs :</b> nombre de programmes de formation de la fonction publique; rythme de décaissement de l'aide extérieure à l'échelon ministériel; nombre d'organismes publics ayant mis en œuvre avec succès le programme de réformes et de restructurations prioritaires (RRP); nombre de fonctionnaires recevant des salaires au titre du programme RRP</p> <p><b>Niveaux de référence :</b> politique de formation et programmes de formation à court terme en cours d'élaboration</p> <p>– Rythme de décaissement moyen entre 25 et 30 % (estimation pour 2004)</p> <p>– Multiplication et duplication des ministères, départements et organismes</p> <p>– 11 653 fonctionnaires reçoivent des salaires au titre du programme RRP</p> <p>– Faible capacité à la gestion des cycles de projet, à la gestion de l'information et des connaissances, à la gestion financière et à la communication publique</p>	<p>– Ministères d'exécution, dont ceux des finances, de la communication et de l'intérieur et Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique : orientation politique et conseils techniques</p> <p>– MANUA, autres organismes des Nations Unies et organisations internationales dont la Banque mondiale, la BAD et le Département du développement international du Royaume-Uni : appui aux initiatives du Gouvernement</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> 4 900</p> <p><b>Autres ressources :</b> 134 200</p>
2.4 Justice et droits de l'homme	Consolidation de la démocratie, population en mesure de participer aux processus démocratiques, amélioration de l'accès à la justice et à l'information et de la jouissance des droits de l'homme et des droits constitutionnels	Amélioration de l'accès des personnes défavorisées à la justice grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme Amélioration de la culture des droits de l'homme et de leur protection	<p><b>Indicateurs :</b> nombre d'institutions judiciaires réorganisées conformément à la Constitution et au nouveau cadre juridique de l'administration de la justice; qualité et acceptation des rapports produits par le Gouvernement sur ses obligations au titre des traités relatifs aux droits de l'homme</p> <p><b>Niveau de référence :</b> lois sur l'administration de la justice adoptées</p>	<p>– Ministère de la justice, Cour suprême, Bureau du Procureur général, Commission des droits de l'homme, Ministère de la condition féminine et Ministère des martyrs et des personnes handicapées : orientation politique et conseils techniques</p>	<p><b>Ressources ordinaires :</b> 2 400</p> <p><b>Autres ressources :</b> 36 600</p>
1.7 Renforcement de la société civile					

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars É.-U.)</i>
			<p><b>Indicateurs :</b> pourcentage de personnes défavorisées bénéficiant d'une meilleure jouissance de leurs droits constitutionnels et reconnus par la loi; nombre de ménages pauvres et défavorisés bénéficiant de la réforme des institutions; nombre de femmes au sein des instances publiques et judiciaires</p> <p><b>Niveau de référence :</b> pas de données disponibles</p> <p><b>Indicateur :</b> mise en œuvre de politiques nationales en faveur de l'égalité des sexes et des personnes handicapées</p> <p><b>Niveau de référence :</b> pas de données disponibles</p>		
		Mise en place d'un mécanisme permettant aux organisations de la société civile de participer plus activement au développement et aux processus politiques	<p><b>Indicateur :</b> nombre moyen et fréquence des consultations officielles entre les organes nouvellement élus et les populations locales, les organisations de la société civile et les citoyens</p> <p><b>Niveau de référence :</b> absence de mécanismes officiels de consultation des populations, des organisations de la société civile et des citoyens</p>	– Organisations de la société civile, secteur privé, presse, établissements d'enseignement supérieur et partenaires des Nations Unies : mise en œuvre et suivi	<p><b>Ressources ordinaires :</b> 360</p> <p><b>Autres ressources :</b> 1 500</p>
<b>Priorité ou objectif n° 2 du pays :</b> créer les conditions nécessaires à ce que le peuple d'Afghanistan aie recours à des moyens de subsistance durables et licites et poser les bases du développement humain à long terme (Assurer l'avenir de l'Afghanistan)					
<b>Priorité ou objectif n° 4 du pays :</b> promouvoir la protection sociale dans les zones rurales et urbaines en appuyant l'élaboration d'une approche globale de la gestion et de l'exploitation de l'environnement et de ressources naturelles en Afghanistan (Cadre de développement national)					
<b>Résultat n° 2 du PNUAD :</b> D'ici 2008, améliorer la qualité et l'équité de l'accès des Afghans, notamment des personnes vulnérables, aux ressources, aux activités et aux avantages sociaux favorisant la mise en place de moyens de subsistance durables					
<b>Résultat n° 4 du PNUAD :</b> D'ici 2008, élaborer et mettre en œuvre des politiques sur les ressources naturelles renforcées à tous les niveaux de gouvernement, y compris au niveau local, afin d'assurer la bonne gestion des ressources naturelles rares et importantes et la sensibilisation à cette question					
<b>Objectif du PFP :</b>					

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars É.-U.)</i>
Réalisation des OMD et réduction de la pauvreté humaine		Amélioration du suivi de la pauvreté grâce au renforcement des capacités statistiques pour l'établissement de rapports sur les OMD	<b>Indicateur</b> : suivi de la réalisation des OMD à l'aide de systèmes de gestion de données et d'informations, y compris la base de données DevInfo exploitée par l'Office central des statistiques	– Ministères d'exécution, Office central des statistiques, organisations de la société civile, établissements	<b>Ressources ordinaires</b> : 450
1.1 Rapport de pays concernant les OMD et suivi de la pauvreté	Amélioration des moyens de subsistance et de la qualité de vie des pauvres grâce à des initiatives axées sur les OMD	Élaboration du deuxième rapport national sur le développement humain	<b>Niveaux de référence</b> : rapport national sur le développement humain pour 2004; base de données DevInfo	d'enseignement supérieur, équipes de pays des Nations Unies : fournir des données	<b>Autres ressources</b> : 1 500
1.3 Initiatives locales de lutte contre la pauvreté	OMD comme la promotion de l'égalité des sexes,	Élargissement des perspectives sociales et économiques pour les personnes vulnérables, y compris les ex-combattants	<b>Indicateur</b> : quantité de données de référence relatives aux indicateurs économiques et sociaux		
1.5 Développement du secteur privé	l'élargissement des perspectives économiques et la gestion rationnelle des ressources naturelles	et les rapatriés, grâce à des initiatives locales de lutte contre la pauvreté, au développement du secteur privé, à des mesures de lutte contre les stupéfiants et à l'émancipation des femmes	<b>Niveau de référence</b> : très peu de données disponibles		
1.6 Promotion de l'égalité des sexes			<b>Indicateurs</b> : nombre de personnes bénéficiant de programmes visant à améliorer les conditions de vie dans les zones urbaines et rurales, notamment les possibilités d'emploi; nombre de femmes, de personnes handicapées et d'ex-combattants ayant des possibilités d'emploi	– Ministère du relèvement rural et du développement, Ministère de l'urbanisme et du logement, Ministère du commerce, Ministère de la condition féminine et Ministère de la lutte antidrogue : orientation politique.	<b>Ressources ordinaires</b> : 5 119
			<b>Niveau de référence</b> : pas de données disponibles	Donateurs, secteur privé, Chambre de commerce, presse et partenaires des Nations Unies : mise en œuvre et suivi	<b>Autres ressources</b> : 512 000
			<b>Niveau de référence</b> : pas de données disponibles		
			<b>Indicateur</b> : nombre de cadres juridiques, de politique générale et institutionnels mis en place qui intègrent des femmes, avec participation active des institutions nationales		
			<b>Niveau de référence</b> : pas de données disponibles		

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources par objectif (milliers de dollars É.-U.)</i>
4.4 Lutte antimines		Création d'un environnement favorable aux moyens de subsistance durables grâce au renforcement de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles et à la réduction des risques naturels et artificiels, notamment liés aux mines antipersonnel	<p><b>Indicateurs</b> : augmentation du nombre de communautés pratiquant une gestion durable de l'environnement et des ressources; nombre de projets financés par le FEM et son Programme de microfinancements mis en œuvre</p> <p><b>Niveau de référence</b> : pas de données disponibles</p> <p><b>Indicateur</b> : mise en place d'un cadre de réduction et de gestion des risques de catastrophe</p> <p><b>Niveau de référence</b> : pas de données disponibles</p> <p><b>Indicateur</b> : nombre de communautés très/modérément touchées par les mines antipersonnel</p> <p><b>Niveau de référence</b> : enquête sur l'impact des mines</p>	Ministère des affaires étrangères, Département de la planification en prévision des catastrophes : orientation politique Donateurs, partenaires des Nations Unies et organisations de la société civile : mise en œuvre et suivi	<p><b>Ressources ordinaires</b> : 600</p> <p><b>Autres ressources</b> : 122 000</p>